



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 8 décembre 2016**

Présidence **Monsieur Henri PISANI**
Sont présents **50 Conseillères et Conseillers sur 55**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

vu le Préavis municipal N°08 / 2016 – «Remplacement de la canalisation d'eau claire des chemins de Sous-Mont, de la Crétaz et du Brit et suppression de la station de pompage de Rebaternel » adopté en séance de Municipalité le 31 octobre 2016;

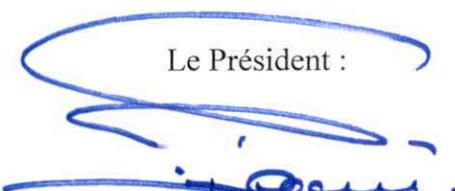
- ouï les rapports de la Commission des finances;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accorder un crédit de **CHF 100'000.- TTC** pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec le remplacement de la canalisation des eaux claires des chemins de Sous-Mont, de la Crétaz et du Brit ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissement d'autres dépenses », sur une durée maximale de 10 ans.

Ainsi délibéré en séance du 8 décembre 2016

Le Président :


Henri PISANI



Le Secrétaire :


Nicolas SERVAGEON